

CODE DE VIE

2019-2020



Préambule

Le code de vie de l'école de la Passerelle se veut un outil qui permet à chaque élève de vivre dans une ambiance qui favorise toutes les dimensions de son développement.

Nous désirons fournir aux élèves des règles de conduite et de sécurité qui doivent être respectées pour permettre un bon climat d'apprentissage.

Ce code est en vigueur :

- en tout temps et à tout endroit où le personnel de l'école exerce son autorité sur les élèves.



Nous voulons une approche « proactive », pour aider à la prévention des comportements inacceptables et encourager les comportements appropriés.

C'est avec la collaboration des parents que nous faciliterons le développement de l'autonomie des élèves et les aiderons à devenir des citoyens et citoyennes responsables dans leur communauté.

Tous les intervenants et intervenantes jouent un rôle majeur dans l'observation et l'application du code de vie de l'école.

RÈGLES DE VIE

Règle 1	Raisons
Ici, je me respecte.	
<p>1.1 Je suis habillé (e) de façon appropriée selon la température et les exigences de l'école (voir annexe A) :</p> <p>1.2 Je mange des aliments sains aux endroits appropriés et aux temps prévus (voir annexe B) :</p> <p>1.3 Je prends soin de mon hygiène personnelle :</p>	<p>⇒ pour être confortable lorsque je joue dehors;</p> <p>⇒ pour prendre soin de moi parce qu'il y a des tenues pour sortir, faire du sport et d'autres pour aller à l'école.</p> <p>⇒ pour prendre soin de ma santé;</p> <p>⇒ pour préserver la qualité de l'environnement.</p> <p>⇒ pour avoir une image positive de moi;</p> <p>⇒ pour apprendre à m'accepter;</p> <p>⇒ pour être accepté(e) des autres.</p>
Règle 2	Raisons
Ici, je respecte les autres.	
<p>2.1 J'utilise des paroles et des gestes appropriés en milieu scolaire :</p> <p>2.2 J'applique les consignes données par les adultes de l'école :</p> <p>2.3 Je règle mes conflits de façon pacifique en utilisant les outils « Vers le Pacifique » :</p> <p>2.4 Je suis calme en tout temps, dans l'école :</p>	<p>⇒ pour vivre dans un climat agréable;</p> <p>⇒ pour développer de bonnes relations avec les autres;</p> <p>⇒ pour reconnaître que chaque personne a sa valeur, ses forces et ses limites;</p> <p>⇒ parce que l'école est un lieu d'apprentissage.</p> <p>⇒ parce que c'est mon devoir d'élève et que les adultes sont là pour m'aider et me guider.</p> <p>⇒ pour apprendre à gérer et à exprimer mes émotions afin de mieux vivre en groupe.</p> <p>⇒ pour créer un climat favorable à la concentration et aux apprentissages.</p>

Règle 3	Raisons
Ici, je respecte mon environnement.	
<p>3.1 Je prends soin de mon matériel et de celui qui m'est prêté :</p> <p>3.2 Je garde les lieux et le mobilier propres, en bon état :</p>	<p>⇒ pour éviter le gaspillage; ⇒ pour maintenir le matériel en bon état; ⇒ pour avoir les outils nécessaires pour bien travailler.</p> <p>⇒ pour préserver la qualité de l'environnement ; ⇒ pour vivre dans un milieu de travail et de jeu agréable et accueillant.</p>
Règle 4	Raisons
Ici, je m'occupe de la sécurité.	
<p>4.1 J'adopte un comportement sécuritaire à l'école et sur le chemin de l'école :</p> <p>4.2 J'apporte uniquement les objets permis :</p>	<p>⇒ pour éviter les accidents et les conflits; ⇒ pour prendre soin de moi; ⇒ pour avoir du plaisir à jouer avec les autres; ⇒ pour apprendre à vivre en société.</p> <p>⇒ pour éviter les conflits, les bris, les vols ou les gestes malheureux.</p>
Règle 5	Raisons
Ici, je m'implique dans ma réussite.	
<p>5.1 Je fais le travail demandé par les enseignants (es) :</p> <p>5.2 J'ai le matériel scolaire requis et mes vêtements pour l'éducation physique :</p> <p>5.3 Je suis présent (e) à l'heure et à l'endroit prévus :</p>	<p>⇒ pour mieux apprendre et me donner toutes les chances de réussir; ⇒ pour bien faire mon travail d'élève.</p> <p>⇒ pour être prêt à travailler en même temps que mon groupe;</p> <p>⇒ pour être prêt (e) à travailler en même temps que mon groupe.</p>

Conséquences

- A. Je me retire de l'activité et je réfléchis aux conséquences naturelles de mon geste.
- B. Je fais une réflexion sur le geste posé et ses conséquences.
- C. Je me conforme aux règles de l'école.
- D. Je fais un geste de réparation et/ou je reprends le geste fait de façon convenable.
- E. Dans une situation de conflit, je m'oblige à une démarche de résolution de problème avec l'aide d'un adulte de façon à ce que moi et toutes les personnes lésées soyons satisfaites.
- F. Autres.

Important

Dans les situations de violence et d'intimidation, la direction appliquera le plan d'action pour contrer la violence et l'intimidation.

En tout temps, les politiques de la CSRS s'appliquent (ex. : substances psychotropes, informatique, transport, etc.).

Ces documents sont disponibles au secrétariat de l'école sur demande ou sur le site internet de la CSRS et de l'école.

ANNEXE A

Habillement – exigences de l'école

1. Les élèves de l'école doivent avoir des vêtements propres et convenables :

- √ Sans signes ou dessins de violence ou de vulgarité;
- √ Les chandails doivent couvrir le corps jusqu'au hanches avec un col approprié;
- √ Les camisoles à bretelles larges (lasagnes, 5 cm) sont acceptées;
- √ Les shorts et les jupes sont à la mi-cuisse;
- √ Les vêtements appropriés doivent être portés en éducation physique;
- √ La ceinture doit être portée à la taille;
- √ On ne doit pas voir les sous-vêtements.

2. Les chaussures des élèves doivent être :

- √ Bien lacées et/ou bien tenir dans les pieds;
- √ Prévoir une paire de chaussure pour l'intérieur et une autre paire pour l'extérieur.

3. Les élèves enlèvent leur capuchon et tout autre couvre-chef en entrant dans l'école. Ils laissent ces accessoires au vestiaire;

4. Lors des journées de pluie, les bottes imperméables (bottes d'eau) sont fortement recommandées et les élèves doivent être habillés de façon à pouvoir jouer dehors lors des récréations (manteau de pluie, pantalon de pluie) et avoir des vêtements de rechange;

5. L'hiver, les bottes et les habits de neige (incluant les pantalons de neige) sont obligatoires jusqu'à la fonte des neiges. Lors des températures douces (lors des redoux en hiver), les élèves peuvent porter des bottes de printemps ou d'hiver. Un message de la direction avisera le moment où ces vêtements ne seront plus obligatoires.

ANNEXE B

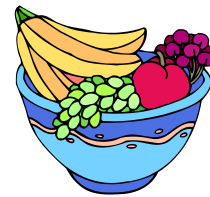
ALIMENTATION À L'ÉCOLE

L'école étant un milieu d'apprentissage, il est donc important de porter une attention particulière à l'éducation des enfants face à la santé alimentaire. Ainsi, en ayant une bonne alimentation, cela permet une meilleure concentration et une meilleure capacité d'écoute.

Certaines collations sont plus nutritives que d'autres, mais toutes ces collations peuvent être mangées par nos enfants sans remords, ni inquiétudes. La variété est le concept clé d'une alimentation saine et équilibrée.

Voici les collations autorisées :

- 👉 Fruits frais ou séchés;
- 👉 Légumes frais;
- 👉 Produits laitiers (yogourt, fromage);
- 👉 Trempettes santé pour accompagner les légumes.



Allergies alimentaires :

Les arachides, le beurre d'arachide, les noix, les graines de sésame ne sont pas acceptés pour des raisons d'allergies.

Comme étudiant



MES ÉTUDES
MA PRIORITÉ

Engagement aux règles de vie

Le succès de l'élève dépend de la collaboration de tous

Élève

J'ai pris connaissance du code de vie de l'école. Je suis prêt(e) à m'engager à respecter les consignes dans le but de faire de l'école un lieu où il fait bon vivre ET à faire de mes études une priorité.

Parent

J'ai pris connaissance du code de vie de mon enfant. Je suis prêt(e) à supporter l'école, à collaborer à la réussite scolaire de mon enfant ET à l'inciter à persévérer tout au long de l'année scolaire dans ses études.

Signature de l'élève : _____



Signature du parent : _____



LES JOURNÉES DE LA
PERSÉVÉRANCE
SCOLAIRE

PROCHAINE ÉDITION
DU 17 AU 21 FÉVRIER 2020